



Conseil d'école (CE) 2022-2023

Ordre du jour

Le jeudi 10 novembre 18h30 à 20h

en présentiel

18 h 30	1 - Mot de bienvenue (1 min)
	2 - Quorum (1 min)
	3 - Adoption de l'ordre du jour (1 min)
	4 - Adoption du procès-verbal (2 min) <ul style="list-style-type: none">•
	5 - Affaires découlant du procès-verbal (15 min) <ul style="list-style-type: none">• Responsabilités des membres du CE et déroulement des rencontres• Guide à l'intention des membres et politiques propres au CE de Des Sentiers• Code de déontologie• Procédure à suivre afin de tenir une assemblée délibérante ordonnée (Code Morin)
18 h 50	6 - Mot de la direction (15 min)
	7 - Mot de la représentante du personnel enseignant (3 min)
	8 - Mot de la représentante communautaire (2 min)
19 h 10	9 - Rapport du trésorier (5 min) <ul style="list-style-type: none">• Pas de mises à jour de rapport financier
19 h 15	10 - Rapport du sous-comité Activité (20 min) <ul style="list-style-type: none">•
19 h 25	11 - Rapport du sous-comité Financement (20 min) <ul style="list-style-type: none">•
19 h 45	12 - Varia (15 minutes) <ul style="list-style-type: none">• Retour des repas chauds
20 h 00	13- Levée de la rencontre